

Nouvelles indemnisations aux Orphelins de Duplessis

-Publié par :Journal de Québec, Diane Tremblay

le 23 mai 2011 à 04h00

Pour Émile Babin, 64 ans, que l'on voit ici en compagnie de l'avocat Marc Bellemare, l'indemnité de 15 000 \$ versée par le gouvernement du Québec aux Orphelins de Duplessis est une manière de s'excuser pour les gestes commis dans de nombreuses institutions.

© Jean-Claude Tremblay

À la suite de l'adoption du décret en décembre 2010 prolongeant le programme d'indemnisation, 239 Orphelins de Duplessis ont été dédommagés. Du nombre, on retrouve Émile Babin, 64 ans, qui a déjà défrayé les manchettes pour sa lutte contre le gouvernement du Québec afin de faire reconnaître ses droits.

M. Babin, qui est bénéficiaire de l'aide sociale depuis près de 25 ans, a finalement reçu son chèque de 15 000 \$ en avril dernier, comme plusieurs autres personnes dans sa situation.

Placé à l'orphelinat du Mont D'Youville en 1957, M. Babin a fait part des sévices et des humiliations subis durant son enfance chez les Sœurs de la charité de Québec : coups de barreau de chaise, coups de sangle, travaux forcés, etc.

Heureux de connaître enfin le dénouement de cette saga, M. Babin s'est empressé de rembourser ses dettes, avant de se payer un bon repas au restaurant.

Bien que le programme d'indemnisation ait été mis en place en 2006, il existe des centaines d'Orphelins qui ignorent toujours son existence, estime l'avocat Marc Bellemare.

Chaque fois qu'il est question du programme dans les médias, de nouveaux Orphelins se manifestent. Par conséquent, la date limite pour faire une demande a été reportée par décret à au moins quatre reprises

jusqu'à présent.

« Ces délais-là ne devraient pas exister, car c'est mettre des embûches additionnelles qui font en sorte que bien des gens ne réclament pas. Ce sont des gens tellement démunis. C'est pire que les accidentés du travail. Bien souvent, ils sont sous-scolarisés, malades ou ont connu une vie de misère », dit Me Bellemare, qui parle en leur nom.

Le ministère de l'Emploi, responsable du programme, affirme que 4 609 personnes ont reçu une indemnisation dont le montant est fixé à 15 000 \$ depuis 2006, pour un montant total de 62 millions de dollars



Enfance volée

Pour M. Babin, même si cette reconnaissance arrive un peu tard, il n'en demeure pas moins qu'elle contribue à mettre du baume sur de vieilles blessures.

« Pendant 50 ans, ils ont vécu dans la douleur. Le gouvernement vient reconnaître qu'ils ont eu raison », ajoute Me Bellemare.

Le sort des Orphelins de Duplessis est cependant loin d'être réglé. Me Bellemare possède toujours une quinzaine de dossiers actifs sur son bureau, en attente d'une décision.

« La plupart des Orphelins ont été indemnisés dès le début du programme. À chaque décret, leur nombre diminue. Il y en a qui décèdent. Le système se referme tranquillement pas vite », souligne-t-il.

À la suite aux pressions exercées, le gouvernement a reconduit, le 12 janvier dernier, le programme national de réconciliation avec les Orphelins de Duplessis.

« Il n'y a plus de date limite », assure François Lefebvre, porte-parole du ministre de l'Emploi. Ce changement devrait satisfaire les juristes qui réclamaient l'abolition de cette mesure depuis longtemps.